

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 42

Artikel: Cé que vâo tiâ son tsat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De même que le style, la forme d'une lettre doit être simple. Evitez donc de vous servir du papier de couleur, ce qui montre la prétention. Le papier blanc glacé, avec son chiffre frappé, est ce qu'il y a de mieux.

Les armoiries et les dorures ne sont recherchées que par les parvenus, qui sont enchantés d'afficher partout leurs titres faux ou vrais et leurs blasons de fantaisie. Un chiffre frappé à blanc et surmonté d'un tortil ou d'une couronne, si vous y avez droit, est ce qu'il y a de meilleur goût. L'enveloppe frappée du même chiffre que le papier de la lettre est aussi ce qu'il y a de mieux, à moins toutefois que la lettre ne soit adressée à un grand personnage ou à quelqu'un à qui l'on doit le respect, parce qu'alors il faut cacheter sa missive avec de la cire et y apposer son cachet.

Quand on n'a point droit de se servir d'armoiries, son chiffre avec ou sans couronne est ce qu'il y a de mieux à mettre sur son cachet; car les cachets à devise non seulement sont tout à fait passés de mode, mais encore sont tombés dans un domaine où une personne distinguée ne va rien chercher.

Une lettre doit toujours être très bien pliée et très bien fermée, de façon à n'en pas faciliter la lecture à ceux auxquels elle n'est point adressée.

On la plie en deux quand on écrit sur du papier de format ordinaire si elle est destinée à des personnes auxquelles on doit le respect: on la plie en quatre pour des intimes ou autres.

Il faut que la signature soit toujours très lisiblement écrite, et une bonne habitude à prendre est de faire suivre sa signature par son adresse; tant de relations de société ont été rompues par des lettres égarées faute d'adresse!

Le *post-scriptum* est condamné par le savoir-vivre, parce qu'il marque qu'on a mis peu d'attention à écrire sa lettre, partant peu de plaisir; il est donc de bon goût de s'en abstenir.

Ainsi, à moins qu'un billet ne soit adressé à quelqu'un avec qui l'on est en familiarité très grande, il est absolument interdit de l'écrire sur une demi-feuille de papier.

Il vous est également interdit d'écrire, soit une lettre, soit un billet, à la troisième personne, si cette lettre ou ce billet ne sont pas adressés à quelqu'un de vos fournisseurs, tailleur, couturière, cordonnier, etc., enfin à une personne qui vous soit inférieure; agir autrement avec toute personne de votre monde serait manquer totalement de savoir-vivre, à moins pourtant que ce billet ou cette lettre ne soient pas cachetés et soient apportés par une tierce personne, ce qui lui donne alors un petit air de circulaire.

Il y a encore un cas où la troisième personne est non seulement admise, mais tout à fait à sa place. Vous allez chercher vous-même des nouvelles d'une personne qui est malade, et, au lieu de monter, vous vous adressez au concierge pour prendre les renseignements que vous désirez. Alors il est de bon goût, au lieu d'une carte, de laisser, à cette occasion, un petit billet conçu à peu près de la sorte:

« Madame ... (ou M. ...) est venue prendre » des nouvelles de M. ... (ou Madame ...), et » offre ses plus sympathiques compliments à

» la famille, en attendant le plaisir qu'elle (ou » qu'il) aura de la voir. »

Ce procédé, moins sec qu'une carte, témoigne d'un plus vif intérêt, et, s'il ne dénote pas plus de savoir-vivre, il est au moins la marque d'une politesse aimable.

Les invitations qui s'envoient autographiées, soit pour diners, soit pour bals, se font aussi toujours à la troisième personne.

Il est de très mauvais goût, à moins encore que ce ne soit à une personne à laquelle on fait une commande et qui vous est inférieure qu'on écrit, de joindre le nom de cette personne à la suite des mots: « Cher monsieur », ou « chère madame », que l'on met en vedette de sa lettre, et cette faute ne sera jamais commise par une personne qui est véritablement de bonne compagnie. « Cher monsieur et ami, — cher monsieur et honoré collègue, — chère et aimable madame », voilà le genre de formules qu'il vous est permis d'employer lorsque le « cher monsieur » ou « chère madame » vous semble trop sec.

Lorsqu'on écrit à une personne âgée ou qui vous est supérieure comme rang, en quelque intimité que l'on soit avec elle, le « cher monsieur » ou « chère madame » doit toujours être mis en vedette, quelque familier que puisse être le reste de la lettre. C'est seulement quand on écrit à des égaux d'âge et de rang qu'il est permis de commencer sa lettre par une phrase qui précède la formule en question.

Une jeune femme qui écrit à une personne âgée ne doit jamais se permettre le *cher*, dut-elle le mettre en vedette.

Un homme de bonne compagnie ne se le permettra jamais, en écrivant à une femme, à moins qu'il ne soit âgé, et en y joignant les mots « et amie », ce qui mitige la chose et lui donne bonne façon.

On ne cache jamais avec ses armoiries une lettre ou un billet intime; cela sentirait d'une lieue son bourgeois gentilhomme. De même qu'un cachet à devise est devenu prétentieux et de mauvais goût, un pain à cacheter sent l'antichambre: donc les enveloppes gommées sont ce qu'il y a de mieux pour ces correspondances. J'ajoute que les écrire sur du papier blasonné ne se fait pas; du papier simple ou chiffré seulement, voilà ce qui convient.

Quand on écrit une lettre de recommandation ou d'introduction pour une personne qui doit elle-même la remettre, c'est manquer complètement au savoir-vivre que de la lui donner toute cachetée; la politesse exige qu'on la lui présente ouverte. Si cette personne sait vivre, elle la cachettera elle-même sous vos yeux, sinon elle l'emportera ouverte, et la faute lui en incombera toujours aux yeux de celui ou de celle à qui elle portera cette missive.

Une lettre de recommandation ou de présentation, si elle est adressée à des intimes, doit être brève et ne traiter que de la personne qui doit la remettre; tout autre sujet incident lui est interdit, pour ne pas donner l'air d'un commissionnaire à la personne que l'on présente.

Un homme ne peut donner une lettre de recommandation et d'introduction à une femme que si cette femme n'est plus jeune, et si lui-même est assez bien placé dans l'échelle sociale pour que cela puisse lui être

permis sans qu'il se rende ou familier ou ridicule.

Cé que vâo tiâ son tsat.

Clliâo qu'ont la leinga bin peindiâ, qu'ont bouna pliatena coum'on dit, s'ont jamé eimprontâ quand faut derè oquiè, et s'avont adé bin débliottâ cein que voliont, tandi que y'ein a dâi z'altro qu'ont on mau dâo diablo po bin dèvezâ; ne savont pas derè lè mots que faut; crotsont; diont dou âo trà iadzo la méma tsouza et faut quasu dévenâ cein que diont. Mâ cein que vo ne sédè pas, c'est que y'ein a que sè crayont dè bin derè et que diont tot lo contréro, quand bin ne sont pas dâi dzanliâo et que n'ont pas l'idée dè derè dâi meintès.

On gaillâ volliâvè tiâ son tsat. Porquî lo volliâvè-te tiâ? Diabe lo mot y'ein sé et pi d'ailleu cein ne fâ rein âo fé. Tantiâ que faillâi bas lo matou, et lo lulu ruminâvè coumeint volliâvè s'ein ein preindrè po lâi fèrè passâ lo goût dâo pan, kâ vo sédè que clliâo bêtès ont la viâ dura et que l'est plie ési dè tiâ on bâo qu'on tsat. L'avâi bin peinsâ lo niyi, mâ c'est lo diablo, vu que faut d'aboo l'accrotsi, lo mettrè dein on sa avoué onna pierra, po que l'aulè âo fond, après quiet lo faut raveintâ po lo sailli dâo sa, et l'eincrottâ. Cein baillè trào dè traca, et po avâi pe vito fé, lo gaillâ sè dese qu'avoué on coup dè pétâiru sarâi pe vito bas, kâ cein fâ pedi dè vairè lè veindzancès que font ein dzevateint dein lo sa quand on lè vâo niyi.

On dzo que lo tsat droumessâi âo sèlâo découtè on adze, lo compagnon, que lo vâi, sè peinsè: vouaïque lo bon momeint. Adon va queri on vetterli, lo tserdzè et vint tot balameint sè branquâ ein jou à 'na dizanna dè pas dâo matou. Lo merè, et *rrriâo!* lâi tirè lo coup dè fusi, et lo manquè.

Lo tsat, vo cheinti bin, n'a pas met dou pi dein on solâ pô décampâ. L'a travaissâ l'adze et l'a traci lavi sein sè reveri. Lo gaillâ passè assebin dè la part delé po vairè iò l'étâi z'u, vâi onna fenna que tsertsivè dâi coumaclliets, et coumeint quequelhivè, lâi fâ:

— A... a... a... âi vo vu pa-pa-passâ... on tsat?

— Oi, y'ein a ion que vint de s'einfatâ dein clliâo bossons, se repond la fenna.

— Eh... eh .. eh bin, l'est mè que l'é tiâ!

Borne-fontaine. — On sait que l'ancienne fontaine de St-Pierre, qui non-seulement n'avait rien de remarquable, mais occupait inutilement dans la rue une place considérable, vient d'être enlevée. Elle a été remplacée par une *borne-fontaine*, qui n'occupe qu'un espace fort restreint et rend les mêmes services.